FRC.41
31368
Case
FRC
25154

DE LA NÉCESSITÉ D'ASSEMBLER

LES ETATS-GENERAUX

DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES,

ET DE L'INADMISSION DU TIMBRE.

Fragment du Discours de M. DE SÉMONVILLE, *Conseiller au Parlement, dans la Séance du 16.*

Le Lundi 16 Juillet 1787.

M. DE SÉMONVILLE a commencé par réfuter les prétendus dangers des Etats-Généraux ; il a peint ensuite l'attachement de tous les Français à la personne du Roi, l'horreur qu'inspireroit à la Compagnie, loin qu'elle se portât à l'adopter, toute idée qui pourroit attenter à l'autorité Monarchique ; & après quelques réflexions sur l'importance de ces objets, & quelques excuses sur le tems nécessaire pour leur discussion, il a continué en ces termes :

M

Je me bornerai à examiner deux problêmes dont la solution doit être la base de notre opinion unanime.

THE NEWBERRY LIBRARY

Les Etats-Généraux peuvent-ils entraîner après eux des effets si funeſtes, qu'on n'y doive recourir qu'avec une extrême précaution ? Sont-ils néceſſaires dans la poſition actuelle du Royaume ?

Il eſt peu d'inſtitutions qui aient été plus calomniées que les Etats-Généraux. Les courtiſans appellent ſéditieux quiconque parle des Etats-Généraux ; les flatteurs, dont le trône eſt toujours entouré, n'ont ceſſé de répéter aux Rois, que ces ſortes d'Aſſemblées tendoient à diminuer leur autorité. Des hiſtoriens modernes ont même adopté cette erreur.

Mais les hommes d'Etat l'ont toujours repouſſée. Ouvrons les monumens de l'hiſtoire, & nous verrons que les Rois & les Peuples ont retiré dans tous les tems la plus grande utilité des Etats. C'eſt à la ſuite de ces Aſſemblées convoquées & tenues comme elles doivent l'être, que les ſituations les plus critiques ont été améliorées, que nos plus belles ordonnances ont été faites, que l'autorité du Souverain a repris des forces, & que le pouvoir Monarchique, prêt à périr, a acquis une nouvelle vigueur.

Le célèbre Commines, dont Henri IV liſoit ſans ceſſe les Inſtructions & les Mémoires (1) ; Marillac, Archevêque de Vienne ; le Chance-

(1) 13 Décembre 1561.

lier de l'Hôpital, dans son Discours aux Etats d'Orléans, ont prouvé ces vérités par des faits inconteſtables.

« Quelques-uns, dit du Haillian, ont voulu » dire que les Rois diminuoient leur puiſſance » de prendre l'avis & conſeil de leurs Sujets, » mais nos rois n'ont trouvé autre remede à leurs » affaires, lorſqu'ils ont eu beſoin de ſecours & » d'argent, ni le Peuple à ſes calamités, qu'en » la convocation des Etats, qui, dit encore cet » Auteur, a toujours été la ſouveraine méde- » cine des Rois & du Peuple ».

Ce fut, en effet, par des Aſſemblées d'Etats-Généraux qu'en 1301 & 1303, Philippe-le-Bel parvint à maintenir ſon autorité contre les entrepriſes de la Cour de Rome. Dix ans après, abandonné des Seigneurs qui refuſoient également les ſubſides & le ſervice militaire, ce Prince eut recours aux Etats-Généraux, & reçut d'eux par acclamation ce que ſes Commiſſaires ne pouvoient obtenir en vexant les Provinces.

En 1328, Philippe-de-Valois dut ſa couronne aux Etats aſſemblés.

Quel auroit été après lui le ſort du Roi Jean, vaincu & fait priſonnier, ſi la ſageſſe de ſon fils, depuis Charles V, n'avoit pas eu recours aux Etats-Généraux ?

La démence de Charles VI lui auroit infailli-

blement fait perdre le trône, ſi les Etats-Généraux, convoqués pluſieurs fois, n'avoient pas maintenu ſon autorité, en réprimant ſucceſſivement tous les abus.

Ce ne fut de même que par la convocation des Etats, que Charles VII obtint les ſecours néceſſaires pour conquérir ſon Royaume, & achever d'expulſer les Anglais.

Combien Louis XI lui-même ne retira-t-il pas d'avantages des Aſſemblées d'Etats ! Loin de reſtreindre ſon autorité, elles furent le principe de ſon accroiſſement. Il s'en applaudiſſoit & ſe vantoit d'*avoir mis les Rois hors de page.* A qui le devoit-il, Meſſieurs ? Aux Etats-Généraux, qui ſeuls avoient pu réprimer, en 1470, la guerre du bien public, & les entrepriſes du Duc de Bourgogne.

Les Etats de Tours, en 1483, ramenerent l'ordre & l'aiſance dans le Royaume épuiſé. Ils ſe ſéparerent, dit Commines, en aſſurant Charles VIII, que s'il avoit beſoin d'argent, ils lui en bailleroient à ſon plaiſir ; & que s'il avoit guerre ou quelqu'un qui le voulût offenſer, ils y mettroient leurs perſonnes & biens, ſans lui rien refuſer de ce qui lui ſeroit beſoin.

Enfin, Monſieur, c'eſt dans une Aſſemblée ſemblable que Louis XII reçut le prix le plus flatteur de ſes vertus, le nom de Pere du Peuple.

Voilà, Monsieur, le tableau fidele des dispositions, du langage & de la conduite salutaire des Etats-Généraux, tant qu'ils ont été convoqués & tenus sans fraude & sans intrigue.

Les Etats-Généraux tenus en 1560, au commencement du regne de Charles IX, sont, à proprement parler, les derniers qui ayent été convoqués dans des vues sinceres de bien public. L'autorité du Roi entiérement affoiblie par les troubles de religion, & par le désordre des finances, y reprit toute sa vigueur. Attentif à profiter des résolutions de cette mémorable Assemblée, le Chancelier de l'Hôpital sut leur donner une sanction légale & un caractere durable, par cette célebre Ordonnance qui est devenue la base de toutes les réformes, & de tous les reglemens utiles qu'on a faits depuis en France.

Il n'en a pas été de même des États de Blois tenus en 1576, ni de ceux des années de 1588 & 1614. Plusieurs loix de l'Assemblée d'Orléans y furent renversées : des factions diverses & des vues opposées au bien public, avoient provoqué ces trois dernieres Assemblées de la Nation. Coquille & Bodin qui y assisterent, nous parlent des plus vives réclamations contre l'irrégularité de leur tenue, l'intrigue, la séduction & la contrainte qui y régnerent.

Mais, Monsieur, les abus effrayans que les

Princes de la Maiſon de Lorraine, les fauteurs de la ligue & les mauvais conſeils de Marie de Médicis ont faits de cette précieuſe inſtitution, doivent-ils nous faire oublier les avantages qu'en ont tirés dans tous les temps les Rois & les Peuples ſur l'objet ſi important de la finance ?

Eh ! quel autre moyen les Rois peuvent-ils employer ? L'adminiſtration livrée à elle-même, peut-elle ſoutenir encore la grandeur du trône ? Et n'eſt-il pas certain qu'elle en précipiteroit la décadence par l'excès des impôts & la perpétuité des déprédations, malgré la volonté du Roi & les bonnes intentions des Miniſtres ?

Les Etats-Généraux peuvent ſeuls rendre à la France ſa ſplendeur, & au Peuple ſa félicité. Si les Notables ont déjà ſous nos yeux commencé cet important ouvrage, ſi cette Aſſemblée eſt la premiere de ce genre dont la Nation ait à ſe louer, que ne doit-on pas attendre dans ce ſiécle de lumieres des Etats-Généraux, animés par l'exemple d'un Prince qui en dirigera le zèle, comme il a dirigé celui des Notables ?

Jamais il n'a été propoſé, délibéré, ſur-tout exécuté rien d'utile ſur les grands objets de l'adminiſtration, que dans les Aſſemblées d'Etats.

En vain la Gabelle a-t-elle été condamnée dans l'Aſſemblée des Notables : la Gabelle ſubſiſte & elle ſubſiſtera. Les Etats ſeuls peuvent propoſer,

diſcuter & adopter avec ſuccès des plans qui délivrent pour toujours la France de ce fléau.

Les États ſeuls peuvent détruire les loteries momentanées ou perpétuelles, ces chances, ces rentes viageres, & cet agiotage qui entraînent de folles dépenſes, corrompent les mœurs, & font naître le honteux eſpoir de dépouiller ſes concitoyens, pour s'enrichir ſans travail & ſans mérite.

Je ne crains point de le dire, parce que la vérité eſt une, que la vérité eſt le premier devoir d'un Magiſtrat, & que le Magiſtrat ceſſe de l'être du moment qu'une conſidération quelconque peut arrêter la vérité ſur ſes levres : les États-Généraux ſont néceſſaires.

Il y a plus : ils ſont indiſpenſables ; & ſi la timidité qu'inſpire toujours une idée vaſte & nouvelle, nous empêchoit de l'adopter, nous ſerions reſponſables envers la France du tort que lui feroit bientôt un zèle mal entendu de notre part.

Un déficit énormé, (à ce qu'on dit), a pénétré de douleur le Roi & ſes Miniſtres ; il a conſterné l'Aſſemblée des Notables ; il effraye la Compagnie : une adminiſtration imprudente eſt la ſeule cauſe du deuil univerſel de la France.

Quels remedes apporter à tant de maux ?

Les impôts déchirent le cœur bienfaiſant du

Roi : balancé par ſon amour pour ſes ſujets, & par ſa fidélité à ſes engagemens, le Roi en impoſant, cède à la néceſſité ; mais cette néceſſité qui commande le Roi lui-même, agit encore plus impérieuſement ſur ſes ſujets : quand le contribuable eſt ſans force, l'impôt eſt ſans effet : je me trompe, Monſieur, il en a un certain : ſa perception fut-elle anéantie auſſitôt que promulguée, elle ne laiſſeroit pas moins par tout des traces de défiance, de murmure & d'inquiétude.

Tel a été le ſort du troiſieme vingtieme dans pluſieurs de nos Provinces. Protégées par leurs Parlemens, ſauvées par leur propre impuiſſance, elles ont échappé à la contribution commune ; mais le ſouvenir de la volonté ſeule d'impoſer eſt toujours douloureux pour elles : il eſt accompagné d'un ſentiment plus dangereux, peut-être ; celui d'une réſiſtance poſſible, quand il s'agit de partager également le fardeau impoſé ſur tous les membres de l'Etat.

Evitons ce malheur, M. car il eſt certain. Les diſcours de M. de Calonne pendant l'Aſſemblée des Notables, ceux d'émiſſaires ſubalternes ont flatté les peuples d'un eſpoir trompeur : ils attendoient des ſoulagemens & non des impôts.

Celui qu'on préſente aujourd'hui, M. a déja répandu l'effroi dans la Capitale & les Provinces ; c'eſt qu'il peſeroit ſur toutes les actions de

la vie. Celles que les rapports des hommes, que les beſoins de toute eſpece ont ſi prodigieuſement multipliées, les échanges de toute nature ſeroient aſſujettis, retardés, inquiétés par une formalité ; on l'a déjà dit, (*déſaſtreuſe.*) Le terme n'eſt pas nouveau ; il a été prononcé mille fois, parce que le ſentiment de la douleur & de la vérité, a la même expreſſion chez tous les hommes.

La richeſſe de l'Etat, les jouiſſances de la ſociété n'exiſtent que par des échanges. Les échanges exigent confiance, ſecret, liberté, promptitude. Si l'impôt étoit adopté, comment retrouver dans les échanges une ſeule de ces conditions ?

Lorſque le Roi propoſoit d'adoucir le régime de la Gabelle, MONSIEUR daigna éclairer l'Aſſemblée par cette penſée grande & juſte : *qu'un impôt profondément vicieux ne pouvoit jamais être amélioré.*

Le Roi, l'Aſſemblée, le Public, ont adopté cette idée ſur la Gabelle qui exiſte : pourquoi ne pas s'en ſervir pour repouſſer l'établiſſement d'un impôt également funeſte, pour répondre à l'opinion de pluſieurs de Meſſieurs qui veulent délibérer ſur le fond, & qui réduiſent leur eſpoir à des modifications : modifications vicieuſes comme l'impôt qui ne peut jamais être amélioré.

Non, M. ne nous le diſſimulons point : j'ignore qu'elle ſera la réſolution de la Compagnie ; j'ignore ſi elle perſiſtera à penſer qu'il lui eſt impoſſible de délibérer ; mais ce que je prévois avec une eſpèce de certitude, & que j'oſerai dire, c'eſt que les autres Parlemens du Royaume ſe croiront dans cette impoſſibilité. Ils diront : le *déficit* eſt affreux ; mais l'impôt eſt plus affreux encore : nous ne connoiſſons point le *déficit*, & nous connoiſſons l'impôt. Nous n'avons point les Etats, nous ne ſavons en quoi conſiſtent les économies : nous ſupplions le Roi de retirer l'impôt, & d'aſſembler les États-Généreux de ſon Royaume.

L'autorité ſe déploiera-t-elle ? Les Parlemens n'oppoſeront que des ſupplications reſpectueuſes ; mais le Peuple enhardi par l'exemple du troiſieme vingtieme, cherchera à ſe ſouſtraire à l'impôt, & reſtera en proie à l'avidité des Commis, à l'inquiſition des Fermiers, & à la rigueur des amendes !

Quel étrange moyen de remédier aux abus du paſſé, que d'introduire le plus funeſte de tous les abus, en ſemant la défiance dans tous les cœurs, en jettant l'alarme dans toutes les familles, en réduiſant le peuple à la cruelle alternative, ou de s'épuiſer par le payement de l'impôt, ou d'être ruiné par l'amende attachée à la ruſe

que la néceſſité l'aura forcé d'employer ! A-t-on bien réfléchi aux ſuites d'une perception auſſi déſaſtreuſe ?

Pour moi, Monſieur, je vois que cet impôt ſera mal payé, & que loin d'être une reſſource, il ne ſera qu'une calamité nouvelle, dont les effets m'épouvantent.

D'un autre côté, dira-t-on que mon opinion ſur les autres Parlemens eſt haſardée ? Suppoſera-t-on que, pénétrés de la néceſſité d'impoſer, ils ſe borneront à quelques Remontrances d'uſage, préſentées ſans eſpoir d'obtenir, & reçues ſans attention ? Mais eſt-on bien sûr qu'ils ne ſeront pas déſavoués, qu'ils ne ſeront pas accuſés d'un intérêt perſonnel, ou d'une complaiſance condamnable ? Les Miniſtres ne recueilleront-ils point alors les fruits amers du peu de conſidération que leurs prédéceſſeurs ont accordé aux Compagnies ſouveraines ? Elles ont été attaquées dans des écrits, outragées par des diſcours qu'autoriſoit le Gouvernement, bafouées juſques ſur les théâtres : elles ne tiennent plus avec autant de force le chaînon qui lie les Peuples à l'obéiſſance. Un Arrêt du Parlement n'auroit peut-être plus le pouvoir de ramener les Peuples égarés aux pieds de l'immortel Henri IV.

C'eſt à la Nation aſſemblée, Monſieur, à fon-

der l'édifice éternel de la tranquillité & du bonheur publics ; c'eſt à elle ſeule qu'appartiennent des efforts qui ſeroient immenſes, parce qu'ils ſeroient volontaires & excités par la confiance. Tous les repréſentans de l'Etat partageant la gloire du ſacrifice, les porteront à un point qui pourroit paroître ſurnaturel à toute autre qu'à des François. Non, Monſieur, le patriotiſme n'eſt point éteint dans les cœurs : je le prononcerai avec confiance, parce qu'il ſera le ſignal du ralliement & des efforts de la Nation. Ne ſeroit-elle plus ce qu'elle étoit déjà pour nos Rois, lorſque Philippe-le-Bel ne déſeſpéra point de ſon amour ? ne ſeroit-elle plus ce qu'elle étoit depuis qu'elle a été gouvernée par Louis XII, François I, Henri IV, & Louis XVI ? Quels dangers, enfin, le Roi peut-il craindre en aſſemblant les trois Ordres de ſon Royaume ?

Le Peuple ; le Roi, auroit-il oublié les tranſports de joie, d'ivreſſe, de démence (ſi l'amour en pouvoit être une), dont ont retenti nos Provinces, lorſque Sa Majeſté les a honorées de ſa préſence ? Le Clergé. Mais les lumieres, les intérêts mieux connus, en laiſſant à ce Corps reſpectable toute ſa dignité, ont fait déclarer à M. de Dillon, au nom des miniſtres des autels, *que cette qualité ajoutoit aux devoirs que leur impoſoit celle de Sujets & de Citoyens.* Chacun des

Prélats s'eſt empreſſé d'exprimer dans l'Aſſemblée des Notables, *combien ils étoient éloignés de toute prétention qui pût aggraver la contribution publique.*

Que reſte-t-il encore, M. ? La Nobleſſe. Ouvrons le Diſcours de M. l'Archevêque de Touloufe, & connoiſſons l'opinion du Roi lui-même ſur cette partie reſpectable de la ſociété. « Ces » tems malheureux pendant leſquels les Nobles » étoient le fléau des campagnes, n'exiſtent plus ; » leur préſence en éloigne l'oppreſſion & la mi» ſere ; l'élévation des Grands n'eſt plus qu'un » moyen de défendre le foible, de ſoulager ſes » peines, & d'aſſurer l'excès de ſes réclama» tions ».

Elle eſt encore, M. celui d'aſſurer à jamais la ſtabilité & la grandeur du trône : raſſemblés autour de leur Maître, les Nobles ne connoiſſent plus que deux privileges ; l'un, de perdre la vie pour la défenſe de l'Etat; l'autre, celui d'obtenir les premiers un regard du Souverain ; & l'éclat dont ils brilloient dans les Provinces, réuni dans un point, compoſe aujourd'hui le faiſſeau de lumieres qui fait la ſplendeur de l'autorité royale.

Enfin, M. les Princes du Sang, les auguſtes freres du Roi, ſont les premiers Gentilshommes du Royaume. MONSIEUR a fait l'honneur à la Nobleſſe de prendre ce titre au commencement de ſon Diſcours.

Qu'on ceſſe donc de redouter les entrepriſes de la Nobleſſe ; elle ſuivra les traces de ceux qui ſe ſont nommés les chefs. La Nation verra avec attendreſſement qu'aucun trouble, aucune diviſion, aucune diſcuſſion même n'a jamais altéré la paix de la Maiſon royale.

Cet exemple de loyauté, d'union, de vertus égales, ſans être ſemblables, eſt dû aux deux Princes devant qui j'ai l'honneur de parler : il n'exiſtoit point dans l'hiſtoire ; & un de nos Ecrivains les plus aimables (M. de Treſſan) a été forcé d'avoir recours à une fixion de chevalerie pour nous en préſenter le tableau.

Jouiſſons, M. du bonheur de ces circonſtances dans toute leur étendue ; profitons du zèle du Clergé, de l'amour des Peuples, de la généroſité de la Nobleſſe, & penſons avec M. l'Archevêque de Toulouſe, *que les criſes ont preſque toujours été l'époque de la proſpérité des Empires*, par l'intérêt général de les réparer ; que plus l'autoriré eſt grande, plus elle doit être confiante ; que le myſtere & la défiance ne conviennent qu'à la foibleſſe ; & qu'enfin, plus le Roi ſera connu, plus il ſera entouré de ſes Peuples, plus il ſera regardé à jamais comme leur bienfaiteur & comme leur pere.

53.1